



commune de **Jouars -
Pontchartrain**

Certificat d'affichage

Je soussigné, Monsieur MENGELLE-TOUYA, Maire de la commune de Jouars-Pontchartrain, certifie que les délibérations 043_2023_ELE et 044_2023_ELE, du Conseil municipal du 16 novembre 2023 à 19h30, relatives respectivement à la détermination du nombre d'adjoints et à l'élection des adjoints, ont été affichées le vendredi 17 novembre 2023, avant 19h30, soit dans les 24h, conformément à l'article L.2122-12 du Code général des collectivités territoriales, sur le panneau d'affichage municipal de la Mairie.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

A Jouars-Pontchartrain, le 23 novembre 2023

Le Maire
Thomas MENGELLE-TOUYA